

Séance du 12 septembre 2016

L'an deux mil seize, le 12 septembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de M. Pierre Boulard,

Etaient présents : Mmes Nicole Marchand – Fabienne Blin- Christelle Copleutre – Danièle Chartrain - MM. Gérard Thomas – Olivier Champain – Philippe Chevalier – Jean-Bernard Pigard –

Absent excusé : Daniel Marty

Absents : Mme Evelyne Freulon – MM. Albert Gilbert- Thomas Blot – Nicolas Poilpray – Hubert Rouyer

A été nommée secrétaire : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Modification partielle du PPRNI de l'Huisne

Vu l'arrêté préfectoral du 01 septembre 2005 approuvant le PPRI de l'Huisne,

Vu l'article L 562-4-1 du code de l'environnement qui précise qu'un plan de prévention des risques naturels prévisibles peut être modifié (sans enquête publique) à condition que la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan,

Vu la demande de M. le Maire d'Avezé en date du 9 avril 2016, estimant que la parcelle du moulin d'Avezé aurait dû être localisée en zone urbaine dans le PPRI compte tenu de sa proximité avec le bourg,

Vu l'analyse de cette demande constatant qu'effectivement cette parcelle aurait pu être située en zone péri-urbaine,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 août 2016 prescrivant une modification partielle du PPRI de l'Huisne sur ce secteur,

Une consultation publique, sur la modification partielle du PPRNI de l'Huisne sur la commune d'Avezé, secteur du Moulin, est lancée du 12 septembre au 13 octobre 2016 inclus.

Le conseil municipal doit, dès l'ouverture de la consultation publique, formuler un avis sur ce projet de modification du PPRNI.

Au vu des éléments ci-dessus,

Et après délibération, le conseil municipal

- **Constata** que la parcelle du Moulin d'Avezé est bien située en zone péri-urbaine,
- **Emet** un avis favorable sans observation sur le projet de modification partielle du PPRNI de l'Huisne sur la commune d'Avezé, secteur du Moulin.

Projet de convention entre l'éducation nationale, la préfecture et l'association des maires de la sarthe.

M. le Maire informe le conseil qu'un projet de convention visant la création de pôle scolaire concentré et la fermeture des écoles de moins de 5 classes est soumis à l'Association des Maires de la Sarthe pour approbation.

Le conseil émet un avis défavorable à la signature de cette convention par l'Association des Maires de la Sarthe et demande à M. le maire de le faire savoir par courrier à son président.

Un courrier sera fait pour s'opposer à cette mesure.

DIVERS :

Demande de panneaux arrêt de Car :

M. le Maire fait lecture du courrier adressé par M. Mme Guittet demeurant l'Angelottière demandant la pose de panneaux pour signaler l'arrêt de car ou une limitation de vitesse sur la Route de Souvigné afin de protéger les enfants qui attendent ou se rendent à l'arrêt du car le matin et le soir.

Le conseil délibère, ne s'oppose pas à cette demande et demande à M. le Maire d'étudier la mesure la plus à même de sécuriser le secteur.

Devis Travaux supplémentaires Voirie 2016 :

Suite à la consultation lancée dans le cadre des travaux de réfection de la voirie 2016, des travaux supplémentaires sur la route de Souvigné sont à prévoir :

- PIGEON TP : 506.80 € hors taxes soit 608.16 € TTC.

Après délibération, le conseil

- **retient** ces travaux d'un montant de 608.16 € TTC
- **donne** tout pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et tout document afférent à cette affaire.

La séance est levée à 22 heures 00.

Pierre Boulard	Gérard Thomas	Olivier Champain
Nicole Marchand	Danièle Chartrain	Fabienne Blin
Christelle Copleutre	Philippe Chevalier	Jean-Bernard Pigeard

